



**L'Europe en région Centre-Val de Loire,
une chance pour tous.**

FEDER CENTRE-VAL DE LOIRE 2014-2020

VOS OBLIGATIONS DE PUBLICITÉ



Rendre visible au plus grand nombre la contribution de l'Union européenne sur le territoire régional: c'est l'obligation légale pour chaque porteur de projet bénéficiant d'une subvention européenne dans le cadre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Vous êtes porteur de projet

- Vous intégrez, dans votre dossier de demande de subvention, les modalités de mise en œuvre de vos obligations de publicité
- Vous fournirez la preuve de cet engagement, lors de la demande de paiement de l'acompte et du solde de l'aide, et la garderez en cas de contrôle.

→ LÉGAL !

Les obligations des bénéficiaires sont définies par le règlement européen 1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au Fonds de Cohésion, au FEADER et au FEAMP et par le règlement d'exécution n°821/2014 du 28 juillet 2014.

NOTEZ-LE !

- Ces dépenses peuvent également faire l'objet d'un co-financement.
- Cette obligation de publicité fera l'objet d'une vérification technique de service fait et est mentionnée explicitement dans la convention attributive de l'aide.
- Le non-respect de l'obligation de publicité peut entraîner l'annulation ou le reversement de tout ou partie de votre subvention.

3



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional

1

**L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.**

4

2

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.



→ Modèle de plaque murale (format A5).



→ Modèle d'autocollant (format A6).

LES EMBLÈMES ET LOGOS

→ À TÉLÉCHARGER

Un kit de communication "feder_kit-de-com" (contenant logos et modèles de supports de communication en formats ID, AI, PDF, en quadrichromie et en monochrome) est mis à votre disposition sur www.europecentre-valdeloire.eu

Utiliser la couleur (quadrichromie) à chaque fois que cela est possible. Les versions monochromes ne peuvent être employées que dans des cas justifiés (ex : affiche réalisée entièrement en noir et blanc).

Pour la création de vos panneaux, plaques et sites web, les éléments 1, 2 et 3 ainsi que le nom et la description du projet occupent 25% de la surface du support (modèles fournis dans le kit de communication).

Tous les supports doivent comporter le soutien de l'Union européenne :

- 1 Le logo européen pour le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).
- 2 La mention "Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional." est obligatoire.
- 3 Le logo développé par notre Région : "L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le FEDER".

Ces logos doivent être toujours clairement visibles. Ils seront de la même taille, en hauteur ou en largeur, et jamais de dimension inférieure aux autres logos. L'obligation de mentionner le fonds FEDER ne s'applique pas aux petits objets promotionnels.

Les supports de signalétique (affiches, panneaux, plaques, autocollants) doivent comporter en plus :

- 4 La forme en branche d'étoile, à positionner en haut à gauche sous les logos obligatoires avec la phrase "L'Europe c'est ici. L'Europe c'est maintenant". Ils forment ainsi le bloc-marque.
- 5 Le logo Région Centre-Val de Loire, à placer en bas à droite de tous ces supports.

AFFICHEZ LE SOUTIEN

Vous vous exprimez sur le projet (articles dans la presse, émissions de télévision, radio, discours d'inauguration, réunions d'information, de formation, séminaires, etc.), vous devez mentionner le soutien de l'Union européenne.

DANS LES LOCAUX

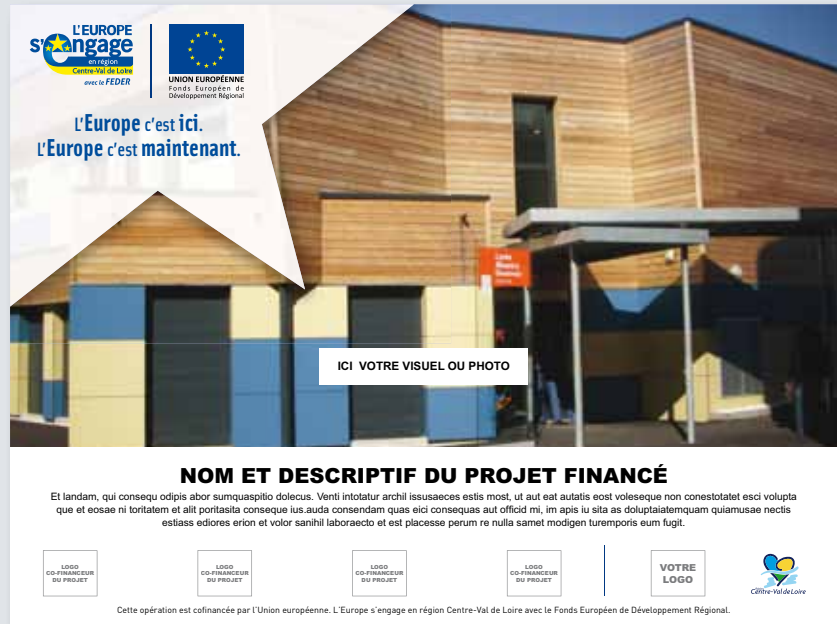
Lorsqu'une infrastructure accueille de manière permanente des actions cofinancées par les fonds européens, le soutien de l'Union européenne devra être affiché dans les locaux de l'établissement, dans un lieu de passage avec une affiche A3 au minimum.

→ INFORMER !

Vous devrez informer la Région Centre-Val de Loire de la date de vos opérations de communication (inauguration, rendez-vous annuels, temps forts...).



→ Exemple d'affiche (format A3).



→ Exemple de panneau (format 4x3).

SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

SUR VOTRE SITE INTERNET

Votre site Internet doit comporter des informations sur le projet* et mettre en avant le soutien financier octroyé par l'Union européenne (1, 2 et 3).

Les deux logos FEDER (1 et 3) doivent être visibles dès l'arrivée sur le site sans défilement de la page.

Plus le montant de votre projet est financièrement important pour votre structure, plus vous êtes tenu d'apporter une description complète.

Les supports : un article, une page dédiée, une rubrique facilement accessible et visible tout au long de la vie du projet. Évitez les articles d'actualité. Privilégiez une fenêtre accessible dès la page d'accueil.

PENDANT L'OPÉRATION

Vos affiches, panneaux ou plaques devront présenter des informations sur le projet*, le soutien financier octroyé par l'Union européenne (1, 2, 3, 4 et 5), en un lieu aisément visible par le public.

Selon le montant d'aide publique totale

+ de 500 000 € d'aide publique totale : (travaux d'infrastructures ou constructions) apposez un panneau d'affichage temporaire de dimensions importantes.

Autres opérations : placez au moins une affiche (dimension minimale : A3).

À L'ACHÈVEMENT DE L'OPÉRATION

+ de 500 000 € d'aide publique totale : (matériels, travaux d'infrastructures ou constructions) : au plus tard 3 mois après l'achèvement, vous apposerez une plaque ou un panneau permanent présentant des informations sur le projet* et le soutien financier octroyé par l'Union européenne (1, 2, 3, 4 et 5) en un lieu aisément visible par le public.

* *Les informations obligatoires sur le projet*

- Nom du projet
- Objectif principal, résultats attendus
- Montants financiers dont l'aide européenne

→ DIFFUSION

Les informations relatives au projet seront publiées par la Région Centre-Val de Loire sur le site www.europeocentre-valde Loire.eu

Des actions de communication et d'information pourront être organisées par la Région Centre-Val de Loire. Vous vous engagez à participer à ces actions.

→ À SUIVRE

Publicité et information doivent rester actives pendant toute la durée de votre projet :

- Veillez à ce que les affiches restent en place. Vérifiez, en continu, la bonne application dans le temps des logos.
- Actualisez votre page Internet ou la rubrique dédiée au projet de manière à mettre en lumière ses résultats.
- Saisissez les opportunités (séminaire, inauguration, journée porte ouverte, assemblée générale...) pour intégrer la présentation du projet.

À CHAQUE ACTION SA PUBLICITÉ



* "soutien de l'Union européenne" correspond à l'ensemble des logos et phrases types précisés dans les pages précédentes.

TYPE D' ACTIONS RELATIVES AU PROJET	OBLIGATIONS PUBLICITAIRES
<p>Sur votre site</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipements, matériels (machines, informatique...) - Bâtiments (construction, réhabilitation, aménagement) 	<p>Mentionnez sur le matériel le soutien de l'Union européenne* (exemple : autocollants) et, dans le site accueillant le matériel, ajoutez, selon le montant d'aide publique totale, un panneau, une plaque ou une affiche mentionnant le soutien de l'Union européenne.</p> <p>Dans vos locaux, affiches, plaques ou panneaux mentionnent le soutien de l'Union européenne* et des informations sur le projet.</p>
<p>Sur vos documents administratifs et publications</p> <p>Études, mémoires et élaboration de stratégies, formulaires, bilans ...</p>	<p>Dès la page de titre, sur vos documents papier ou électroniques, mentionnez le soutien de l'Union européenne*.</p>
<p>Mise en concurrence</p> <p>Marchés publics, appel d'offres...</p>	<p>Dans les documents de consultation des entreprises et les contrats, spécifiez le soutien de l'Union européenne.</p>
<p>Sur votre communication événementielle</p> <p>Organisation et participation à des manifestations publiques, foires, salons, conférences, séminaires, expositions...</p>	<p>Tous les supports font état du soutien de l'Union européenne* (exemples : stands, panneaux d'affichage, plaquettes...).</p>
<p>Sur vos supports de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affiches, plaquettes, invitations, panneaux... - Vidéo, diaporama... 	<p>Tous documents et supports destinés au public, doivent comporter la mention du soutien de l'Union européenne* dès la page de titre. Mêmes obligations pour les informations publiées par voie électronique ou sous forme audiovisuelle.</p>
<p>Lors de vos actions de formation, de sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supports de communication (stands, plaquettes, panneaux...) - Documents et publications (revues, conventions, feuille d'émargement, bilans, formulaires, attestations de participation, invitations...) 	<p>Assurez-vous que les participants à l'opération ont été informés du financement de l'opération par le FEDER en mentionnant clairement le soutien de l'Union européenne*.</p>
<p>Sur les contrats</p> <p>de vos collaborateurs travaillant spécifiquement pour le projet</p>	<p>Mentionnez, dans la lettre de mission ou le contrat de travail, l'intitulé de l'opération soutenue ainsi que l'intervention de l'Union européenne.</p>

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Vous devrez fournir des pièces justificatives prouvant **le respect de vos obligations de publicité et d'information**. Le plus simple : collectez-les au fil de l'eau.

Dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE, la Région Centre-Val de Loire vous accompagne et vous conseille dans la mise en œuvre de vos obligations de publicité. Contactez votre service instructeur.



www.europeocentre-valdeloire.eu

- **Gardez une copie** des brochures, feuilles d'émargement, courrier... portant les emblèmes et logos obligatoires pour la publicité.
- **Pensez à prendre des photos**. Elles sont des moyens simples de prouver le respect de vos obligations de publicité. Photographiez vos affiches, vos panneaux, vos réunions, séminaires, journées rencontres, etc.
- **Faites des copies d'écran** des rubriques, articles et pages consacrées à votre projet sur votre site Internet.
- **Collectez les articles** consacrés à votre projet dans la presse ou dans des revues (y compris des brochures administratives).
- **Pensez à conserver** l'ordre du jour d'un séminaire, d'une réunion de partenariat FEDER où vous intervenez pour présenter votre projet.

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.